

L'EDUCATION PRIORITAIRE

Le détail des mesures

SNUipp-
FSU

Ministère

La définition de 1000 réseaux (collège et écoles d'un même territoire) vient se substituer à l'architecture actuelle de l'Education Prioritaire. Un premier cercle dit « REP+ » de 350 réseaux qui concentrent les plus grandes difficultés et 650 « REP3 où les difficultés sont moins marquées)

Le SNUipp-FSU sera très exigeant pour que la mise en œuvre de ce plan se décline concrètement dans les écoles. Son financement doit être programmé sous la forme d'une dotation supplémentaire dans le prochain budget pour ne pas qu'elle se fasse au détriment des besoins des autres écoles et de leurs enseignants hors éducation prioritaire.

Pour cette année, le SNUipp-FSU rappelle sa demande d'intégrer la part modulable de l'indemnité ECLAIR à sa part fixe pour qu'elle soit répartie de manière égale entre l'ensemble des enseignants.

L'EDUCATION PRIORITAIRE

SCOLARISATION DES MOINS DE 3 ANS
30% d'une classe d'âge scolarisé en
2017

PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES
7000 écoles concernées en 2017

Pour le SNUipp-FSU, cette
mesure doit concerner
l'ensemble de l'éducation
prioritaire

Allègement de service de
classe de 9 journées par an
avec mise en œuvre à la
rentrée 2014 dans 100
réseaux

Le SNUipp-FSU demande
l'ouverture de discussions sur
les critères qui permettront de
cibler les 100 premiers réseaux
en EP.

REP+

Doublement de l'indemnité
ZEP : de 1156 à 2300 euros/an

Augmentation de 50% de
l'indemnité ZEP qui
passe de 1156 à 1700
euros/an

REP

Pour le SNUipp-FSU, ces mesures vont dans le bon sens. Il faut poursuivre le mouvement et notamment se pencher sérieusement sur la question de la sectorisation scolaire pour redonner à ces territoires de la mixité sociale.

- Recrutement de 500 assistants de prévention et sécurité
- Elaboration d'un référentiel pédagogique de « bonnes pratiques » intégrant les résultats de la recherche
- Mise en place de fonds académique pour financer actions et projets liés à la vie des réseaux
- Actions d'éducation à la santé et affectation dans les réseaux d'une infirmière avec un temps spécifique dédié au primaire

Formation continue:

- Renforcement de moyens de remplacement et développement de la formation sur site
- Développement d'une ligne académique « éducation prioritaire » notamment pour garantir les frais de déplacement

LA FORMATION